



RÉGION ACADÉMIQUE
GRAND EST

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

AVIS D'OUVERTURE DE CONCOURS INTERMINISTÉRIEL

RÉGION GRAND EST :
ALSACE, LORRAINE ET CHAMPAGNE-ARDENNE

SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE NORMALE
(EXTERNE ET INTERNE)

SESSION 2019

Rectorat

de Strasbourg

Division des Examens

et Concours

DEC1-Bureau 200

Téléphone :

03 88 23 37 23

Fax :

03 88 23 38 02

Site :

www.ac-strasbourg.fr

Adresse :

6 rue de la Toussaint

67975 Strasbourg cedex 9

L'organisation de ces concours interministériels de la REGION GRAND EST est portée par le Ministère de l'Éducation Nationale, et plus particulièrement par le Rectorat de l'académie de Strasbourg.

LES INSCRIPTIONS SONT OUVERTES SUR INTERNET (<http://www.education.gouv.fr/siac3>) DU JEUDI 7 FÉVRIER 2019 A PARTIR DE 12 HEURES AU JEUDI 7 MARS 2019 A 17 HEURES.

Les POSTES offerts au CONCOURS EXTERNE concernent les Ministères suivants :

- Affaires sociales
- Agriculture
- Armées
- Culture
- Education Nationale
- Intérieur

Les POSTES offerts au CONCOURS INTERNE concernent les Ministères suivants :

- Affaires sociales
- Culture
- Education Nationale
- Intérieur

NOTA BENE :

Seuls les postes à pourvoir dans l'Éducation Nationale seront localisés exclusivement en ALSACE. Les postes des autres Ministères (Affaires Sociales, Agriculture, Armées, Culture et Intérieur) seront localisés sur l'ensemble du territoire de la REGION GRAND EST, c'est-à-dire en ALSACE, en LORRAINE et en CHAMPAGNE-ARDENNE.

Les candidats sont invités à se renseigner sur les profils de postes (voir les sites internet des différents ministères).

DATE DES ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ : LE 24 AVRIL 2019

Tous les centres d'écrit seront localisés dans l'académie de Strasbourg.

DATE DES ÉPREUVES ORALES D'ADMISSION : JUIN 2019

NOMBRE DE POSTES : SERA COMMUNIQUÉ ULTÉRIEUREMENT

Attention, le candidat ne peut se présenter qu'à un seul concours (externe ou interne) car les épreuves écrites se déroulent le même jour.

MODALITÉS D'INSCRIPTION :

L'INSCRIPTION DOIT SE FAIRE EXCLUSIVEMENT VIA LE SITE INTERNET DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE SUIVANT : <http://ww.education.gouv.fr/siac3>

LES REGISTRES D'INSCRIPTION SONT OUVERTS DU JEUDI 7 FÉVRIER 2019 A PARTIR DE 12 HEURES AU JEUDI 7 MARS 2019 A 17 HEURES.

Attention, avant de procéder à votre inscription, vous devez impérativement créer votre compte utilisateur (En aucun cas, le compte utilisateur ne vaut inscription). A l'issue de l'activation de ce compte utilisateur, vous pourrez alors vous inscrire.

L'ATTENTION DES CANDIDATS est attirée sur le fait que l'inscription à un concours ou à un examen professionnel est un ACTE PERSONNEL. En conséquence, il appartiendra à CHAQUE CANDIDAT d'effectuer cette démarche.

CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION :

- les candidats doivent remplir les conditions générales fixées par la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires (nationalité française, casier judiciaire vierge, droits civiques, position régulière au regard du service national, aptitude physique) et les conditions précisant la position d'activité fixée par l'article 19 de la loi 84-16 du 11 janvier 1984.

- les candidats ressortissants d'un Etat membre de la communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen remplissant les conditions de l'article 5 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, conformément au décret n° 2003-20 du 6 janvier 2003. Ces personnes "ne peuvent occuper un emploi dont les attributions ne sont pas séparables de l'exercice de la souveraineté ou comportent une participation directe ou indirecte à l'exercice de prérogatives de puissance publique", conformément à l'article 2 du décret n° 2002-1294 du 24 octobre 2002.

A ces conditions générales s'ajoutent les conditions suivantes,

POUR LE CONCOURS EXTERNE :

- être titulaires d'un baccalauréat ou d'un diplôme classé au moins au niveau IV

OU justifier d'une qualification équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007.

AUCUNE CONDITION DE DIPLÔME N'EST IMPOSÉE AUX PARENTS DE TROIS ENFANTS ET PLUS.

POUR LE CONCOURS INTERNE :

- être fonctionnaires ou agents de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent y compris ceux de la Fonction Publique Hospitalière **OU** militaires **OU** agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions ;

- être en activité, en position de détachement, ou en congé parental à la date de la première épreuve du concours ;

- compter au moins **4 ans de services publics au 1er janvier 2019.**

NOTE IMPORTANTE A L'ATTENTION DES CANDIDATS :

- POUR LE CONCOURS EXTERNE :

La **fiche individuelle** de renseignement est **obligatoirement à télécharger** par le candidat à l'adresse suivante : <http://www.education.gouv.fr/siac3> ou sur l'application d'inscription CYCLADES (à la rubrique « documents »).

- POUR LE CONCOURS INTERNE :

Le **dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP)** et le guide de remplissage sont **obligatoirement à télécharger** par le candidat à l'adresse suivante :

<http://www.education.gouv.fr/siac3> ou sur l'application d'inscription CYCLADES (à la rubrique « documents »).

ATTENTION :

Seuls les CANDIDATS ADMISSIBLES devront envoyer POUR LE 28 MAI 2019 AU PLUS TARD, (le cachet de la poste faisant foi), les pièces justificatives, le DOSSIER de RAEP (pour le concours interne) ou la FICHE de RENSEIGNEMENT (pour le concours externe) au RECTORAT de L'ACADÉMIE de STRASBOURG en charge des inscriptions.